Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_057-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_057

Objet : Zone d'activités économiques du Pays des Géants à Steenvoorde – Vente de terrain à la société STUDYS

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (60) :
Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :
Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHIEN - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_057-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_057

Objet : Zone d'activités économiques du Pays des Géants à Steenvoorde – Vente de terrain à la société STUDYS

Créée en 2000, la SARL STUDYS est un bureau d'études et d'ingénierie spécialisé dans la conception d'usines de teillages de lin et de machines spécifiques à cette activité.

Il s'agit d'une PME familiale, dirigée par Monsieur Bruno DEBRUYNE, qui compte actuellement 7 salariés.

L'entreprise est implantée à Cassel (espaces de bureaux et de stockage). Elle dispose également d'un bâtiment de stockage en location, sur la commune de Rexpoëde.

Afin de disposer d'espaces de travail plus importants et de centraliser le stockage, et pouvoir ainsi poursuivre son développement, STUDYS souhaite acquérir une parcelle (lot P8) sur la zone d'activités économiques du Pays des Géants à Steenvoorde. Monsieur DEBRUYNE souhaite construire un bâtiment d'environ 1 000 m² à usage d'ateliers et de bureaux.

L'acquéreur s'engage :
- à signer une promesse d'achat au plus tard six (6) mois après la prise de délibération par le Conseil communautaire ;
- à déposer le permis de construire au plus tard un (1) an après la signature de la promesse de vente.

Si l'un ou l'autre de ces engagements n'étaient pas respectés, Cœur de Flandre agglo disposerait de la faculté de remettre en vente le terrain concerné.

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, et notamment la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques » ;

Considérant la demande du porteur de projet en date du 1er février 2025, réceptionnée le 10 février 2025 ;

Considérant que le projet de l'entreprise présente des perspectives intéressantes en matière de développement économique et de création d'emplois ;

Vu l'avis des domaines en date du 02 avril 2025 ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe de la vente de 3 818m² (lot P8) au profit de la société STUDYS dont le siège social est situé 3100 Standaert Straete à Cassel (59670),

- d'autoriser STUDYS à substituer toute personne physique ou morale de son choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente,

- de fixer le prix de vente à 35 € HT/m² soit un montant de 133 630 € HT pour la parcelle P8,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente puis l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_057-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Vote :

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Jean-Luc DEBERT

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE